CR des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la Ligue Occitanie FFAAA

Samedi 3 octobre 2026, de 13h30 à 16h40, appel clubs 13h30 (AGE) puis 14h30 (AGO)

Salle de réunion de la Cité des sports, 10 avenue du Général Sarrail, 11000 Carcassonne

Le Secrétaire général Patrick Lanoy étant absent pour raisons personnelles, la secrétaire générale adjointe Valérie Tavernier est désignée secrétaire de séance.

Invités : Mathieu Chaveneau, membre du CD fédéral; Gérald Fournier, président du CID Languedoc-Roussillon.

Invité absent : Guillaume Floch président du CID Midi-Pyrénées.

I) Assemblée générale extraordinaire

1. Accueil et appel des représentant-e-s des clubs à partir de 13h30 en salle de réunion, début AGE en suivant.

Si le quorum (fixé à la moitié plus une des voix exprimables et représentant au moins la moitié des associations) n'est pas atteint, il sera procédé, dans un délai minimum de deux semaines, à la convocation d'une seconde assemblée générale pour laquelle aucun quorum ne sera exigé.

Décompte de 82 voix sur 117 exprimables : le quorum est atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut débuter à 13h30.

2. Vote pour l'adoption des nouveaux statuts types et modifications pour la Ligue Occitanie, en PJ :

Rappel : jusqu'alors le CODIR se composait de 10 membres pour l'aïkido + 2 membres Aikibudo & Kinomichi
-> Proposition du CODIR : 8 à 12 membres Aikido au CODIR + 2 membres Aikibudo & Kinomichi
Approuvé à l'unanimité

- Rappel : jusqu'alors il y avait la possibilité de 2 mandats + 1 d'un élu représentant son club
-> Proposition du CODIR : Mandat de 3 voix en plus de la voix d'un élu représentant son club
Approuvé à l'unanimité

Ces statuts modifiés sont immédiatement applicables.

ARTICLE 7 - VOTES
Les votes par correspondance ne sont pas admis.
En cas d'absence d'un président d'association, celui-ci pourra donner son pouvoir à un autre membre élu de l'association, titulaire de la licence de l'année en cours.
Le vote par procuration pour une autre association est admis.
Le mandaté membre de l'assemblée générale, ne peut disposer que de trois pouvoirs pour une autre association que la sienne, sous réserve que l'association soit à jour de sa cotisation annuelle à la Fédération et que le mandant soit licencié de l'année en cours.
Un modèle de pouvoir est mis à disposition par la Fédération.
Les voix des associations non présentes ou non représentées ne pourront être comptabilisées.
Chaque association dispose d'un nombre de voix en fonction du nombre de ses licenciés suivant le barème ci-après :
De 3 à 20 licences : 1 voix
De 21 à 50 licences : 1 voix supplémentaire
De 51 à 300 licences : 1 voix supplémentaire par tranche ou fraction de 50 licences
De 301 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par tranche ou fraction de 100 licences.
Le nombre de licences fédérales est décompté par le siège de la FFAAA au dernier jour de la saison précédente.
ARTICLE 14 - COMITÉ DIRECTEUR
La Ligue OCCITANIE de la FFAAA est administrée par un comité directeur composé de huit à douze membres élus au scrutin de liste pour quatre ans par olympiade par l'assemblée générale, auxquels s'ajoutent deux postes de droit attribués l'un à la discipline Aïkibudo et l'autre à la discipline Kinomichi.
A titre dérogatoire après accord fédéral, le nombre de membres élus du comité directeur peut être fixé à au moins quatre personnes.
La désignation des membres sur ces postes réservés est définie dans le règlement particulier de chacune des deux disciplines.
Conformément à l'article 29 de la Loi du 3 mars 2022 visant à démocratiser le sport, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes au sein du comité directeur ne peut être supérieur à un. (En vigueur au premier janvier 2028)
ARTICLE 15 - ÉLECTION DES MEMBRES
Les membres du comité directeur sont élus au scrutin de liste majoritaire par les membres de l'assemblée générale.
ARTICLE 17 - VACANCE D'UN MEMBRE
En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges, le comité directeur peut pourvoir au remplacement de ses membres par cooptation, sous réserve de validation de cette désignation par la prochaine Assemblée Générale.

II) Assemblée générale ordinaire

1. Accueil et appel des représentant-e-s des clubs à partir de 14h15 en salle de réunion, début AGO en suivant.

Si le quorum (fixé à la moitié plus une des voix exprimables et représentant au moins la moitié des associations) n'est pas atteint, il sera procédé, dans un délai minimum de deux semaines, à la convocation d'une seconde assemblée générale pour laquelle aucun quorum ne sera exigé.

Décompte de 82 voix sur 117 exprimables : le quorum est atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut débuter à 14h30.

2. Approbation du dernier CR d'AGO du 12 octobre 2025, en PJ

Approuvé à l'unanimité

3. Rapport moral de la présidente.

Le respect et l'engagement, valeurs cardinales de nos disciplines et socle fondateur de toute relation humaine.

Quelques rappels et chiffres en préambule

Créée officiellement le 24 février 2018, notre grande Ligue Occitanie a 8 ans ½, et s'efforce de fédérer l'ensemble de ses territoires de façon respectable, soit pas moins de 13 départements s'étirant :
- de l'ouest avec les Hautes-Pyrénées jusqu'à l'est avec le Gard,
- du nord avec l'Aveyron et la Lozère jusqu'au sud avec les Pyrénées-Orientales,
ces territoires étant répartis pour 1/3 environ de licences entre Midi-Pyrénées et 2/3 Languedoc–Roussillon.

Quelques chiffres évocateurs pour tous nos clubs où toutes nos disciplines sont représentées, à savoir Aïkido, Aikibudo, Kinomichi, Takemusu Aiki, Wanomichi et même un club « autre » en MP :
- en 2018, l'Occitanie comptabilisait 2324 licences (1528 en LR & 796 en MP)
- en 2018-19 : **2509** licences (1689 en LR & 820 en MP), chiffre le plus haut atteint
- en 2019-20 : 2 212 licences (1 474 licences en LR & 738 en MP)
- en 2020-21 : 1290 licences (818 en LR & 402 en MP) → effondrement de -42%, sous l'effet Covid, cf la baisse fédérale de 40% environ.
- en 2021-22 : 1883 licences (724 en LR & 459 en MP)
- en 2022-23 : 2179 licences
- en 2023-24 : 2197 licences
- en 2024-25 : 2077 licences
- en 2025-26 : 1898 licences, dont 67% adultes + plus de 18 ans / 33% jeunes
64% H / 36% F

A ce jour, reprise de la saison 2026-27, sur 79 clubs : 692 licences réglées.
Saluons 2 nouveaux clubs : **Quercus Aikido** (82, Tarn-et-Garonne) et en cours d'affiliation **Aïkidojo Fonsois** (30, Gard) : bienvenue en Ligue Occitanie !

Remercions nos deux DFR successifs : Alain Tendron qui a ouvert la Voie et son successeur actuel Pierre Marcon, dont les compétences martiales et humaines sont manifestes, et ce malgré un travail de sape sournois de certains. Qu'il reçoive tout notre soutien pour la tâche déjà accomplie.

Rappel des valeurs fondamentales qui nous lient dans notre pratique Aiki et dans nos relations humaines.

En effet toutes nos disciplines, Aïkido, Aikibudo, Kinomichi, Takemusu Aiki et Wanomichi cultivent et déclinent ensemble cet étrange art de la paix qui passe par l'exercice d'une pratique martiale, souple et spectaculaire sur nos tatamis, mais aussi par la référence à une éthique, héritée du Japon des samouraïs. C'est en tout cas ce que l'on rappelle souvent aux enfants ou aux débutants ; et c'est aussi l'objet d'une magnifique exposition photographique découverte à Salses-le Château dernièrement...
Rappelons donc ces 7 vertus essentielles du bushido et interrogeons-nous pour savoir si nous les respectons vraiment :
- **GI La droiture / rectitude** : prendre des décisions justes dictées par la raison et le sens du devoir
- **YU Le courage** : agir avec détermination face aux dangers, avec un courage dicté par l'intelligence, la prudence et la maitrise de soi
- **JIN La bienveillance / la compassion** : manifester de l'empathie envers autrui, en mettant sa force ou sa puissance au service des plus faibles
- **REI Le respect /la politesse** : traiter chaque personne avec courtoisie et dignité, y compris ses ennemis, car la rudesse inutile est le propre des faibles.
- **MAKOTO La sincérité / la vérité** : dire la vérité et agir en accord total avec ses paroles, sans artifice ni mensonge.

- **MEYO l'honneur** : maintenir sa dignité et sa conscience irréprochable en étant seul juge de sa réputation.
- **CHUGI la loyauté** : faire preuve d'engagement envers ses proches et ses responsabilités.

Tous les membres de nos associations, clubs ou instances dirigeantes déconcentrées, qu'ils soient bénévoles élus, qu'ils soient techniciens bénévoles ou professionnels, se doivent d'être exemplaires dans leur engagement et de prendre des décisions conformes à l'intérêt général et pas seulement à l'intérêt particulier: la plupart sont en effet exemplaires et il convient de leur rendre hommage pour tout le temps consacré dans la lumière ou en coulisses à nos arts AIKI. Qu'ils en soient remerciés une fois encore.

Pourtant cette fin de saison a été marquée par des désengagements et des discourtoisies –le mot est faible- émanant de haut gradés : soit on a poussé à la démission malgré eux des techniciens de qualité et qui nous ont exposé les pressions qu'ils subissaient, soit on a refusé d'admettre des décisions prises sincèrement dans l'intérêt général ce qui a entrainé des réactions démesurées et puériles, qualifiées, selon le mot de notre président fédéral, de *querelles de bac à sable*. Au nom du Comité directeur et de notre DFR, je condamne vivement ces dérives regrettables et en appelle à la raison.

Depuis les débuts de notre grande Ligue, nos clubs et nos licenciés bénéficient d'un enseignement de qualité avec un nombre de stages ou de formations particulièrement étoffé, y compris notre formule originale de stage Senkô qui va au coeur de nos départements selon le souhait de nos clubs qui les accueillent. Tous doivent y avoir accès et la Ligue doit avoir accès à tous ses territoires : nul ne saurait prétendre décemment s'opposer à ce que des licenciés adultes ou enfants puissent participer à des évènements de leur ligue ou à ce que des clubs puissent recevoir des évènements de leur ligue. C'est un principe essentiel que certains prétendent nier au détriment du plus grand nombre : encore une fois, au nom du Comité directeur et de notre DFR, je condamne vivement ces dérives regrettables et en appelle à la raison.

Nous pouvons aussi montrer nos compétences en développant les échanges entre Ligues, nous l'avons déjà montré avec la Nouvelle Aquitaine, et ce sera fait avec les Hauts-de-France ; de même nous pouvons nous exporter au-delà des Pyrénées, ce qui sera fait en Principauté d'Andorre, où des contacts fructueux ont été établis avec les autorités officielles pour créer un nouveau club et proposer un weekend de stage découverte en fin de saison.

Pour ma part, la pratique martiale et l'engagement en tant que bénévole datent de septembre 1985, soit 41 ans de pratique, mais aussi 41 ans au service de mes clubs et de ma fédération, dont certaines olympiades au service aussi de mon Codep11, de mon CID LR et depuis 2018 de ma Ligue. Une vraie vie de secte comme se moquait ma mère : je ne compte plus mon temps et tâche aux yeux de tous de me montrer digne de mes fonctions polymorphes de présidente de Ligue : je continuerai à exercer mes fonctions d'élue avec droiture, avec courage, avec bienveillance, avec respect, avec sincérité, avec honneur et avec loyauté, jusqu'au bout de mon dernier mandat.
Merci à vous toutes et à vous tous de m'avoir confié ces mandats à votre service.

4. Point financier par le trésorier : bilan 2025-26 et prévisionnel 2026-27, en PJ
Refaire un projet pour l'ANS en 2026/2027 : 3500€

Vote du point financier : QUITUS **est donné au trésorier**

5. Point sur la situation des CID LR et MP, leur dissolution programmée par la FFAAA
Relations dans la nouvelle organisation territoriale Ligue / CID.
Béatrice Navarro remercie tous les bénévoles des CODIR CID LR et MP pour leur engagement durant toutes ces années et elle cède la parole à Mathieu Chaveneau, invité en tant que membre du CD fédéral, en charge de la Commission Territoires.
Pour info, en AGE le CID LR a choisi la dissolution ce 3 octobre au matin ; [addendum le CID MP a choisi la dissolution le 24 octobre.]

Mathieu Chaveneau rappelle le contexte des dissolutions des CID.
N'existent plus que deux instances statutaires reconnues par notre ministère de tutelle : FFAAA (administration+ CTN) et les Ligues, lesquelles devront réfléchir avec leurs clubs pour l'organisation des animations sur leur territoire, en fonction de leur taille. Il ne pourra plus y avoir de CID ou CODEP sous loi 1901 sans l'accord préalable de la Ligue.
La FFAAA ne pourra plus reverser de l'argent à toute association départementale, mais uniquement à la Ligue qui conventionnera avec ladite association pour donner un budget. Changements au 20/06/2026.
L'échelon le plus opérationnel sera la Ligue (politiquement et financièrement) : d'où importance du dialogue entre

les clubs et la Ligue.
Notre présidente rappelle l'existence originale et reconnue par la Fédération des stages Senkô en clubs participant au maillage du territoire : 2h animées par un membre du CTR (au moins 5e dan et avec diplôme d'Etat) sur un créneau au choix du club hôte. 2 stages Senkô = un stage validant au maximum.
Elle demande aux clubs d'y penser pour faire remonter leur positionnement sur le calendrier prévisionnel de leur ligue, avec dès cette saison 2 stages Senkô par département.

6. Point technique et formation : le DFR et les membres du CD/CTR

Bilan 2025-26 et orientations du prévisionnel 2026-27

Notre DFR Pierre Marcon remercie la présidente, rappelle la fin de saison difficile que nous avons vécue et remercie Mathieu Chaveneau pour les précisions données.

Notre DFR rappelle les différentes animations organisées par les membres du CTR :

- 5 écoles des cadres dont 2 écoles des cadres dédoublées (Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées) catastrophiques financièrement. Cette expérience ne sera pas réitérée (sur 3 stages de Ligue cette saison il y aura aussi 3 EDC qui suivront).
- Les stages de ligue globalement positifs avec un bémol sur les stages privés programmés en même temps que les stages de ligue au mépris de toute éthique fédérale, ce qui est regrettable.

La saison 2026/2027 comptera 8 stages de Ligue.

Pour tous, il est dommage que la FFAAA ait décidé que les PPG ne soient plus validantes. Pierre Marcon le regrette et indique qu'il ne se souvient pas que cela ait été voté et a priori cela n'apparaît dans aucun compte-rendu du CTN.
Précision est apportée que l'on peut continuer de rendre ces stages validants à condition d'en changer l'intitulé exemple : Stage de Ligue de perfectionnement Kihon Waza (au lieu de PPG 1&2) et Bukiwasa (au lieu de PPG 3&4) sur proposition de Gérald Garzonio.
Stages jeunes : un succès.
Brevet Fédéral : au départ maintenu malgré le trop petit effectif de 11 candidats inscrits, mais in fine 8 seulement ont passé l'examen ce qui est insuffisant à la fois pour l'équilibre financier et pour la motivation du groupe. D'où la suspension du BF en 2026-27 pour permettre d'étoffer à nouveau le nombre de candidats.
Passage grades en Occitanie :
Shodan 17 reçus et 4 refusés (total 21 candidats), dont 2 jeunes du Pôle espoir avec félicitations du jury
Nidan 11/11 reçus, dont 1 jeune du Pôle espoir avec félicitations du jury
Pierre Marcon est globalement content du groupe que forme CTR, il s'est senti soutenu.

- **point composition CTR** et **Pôle Espoir** : DFR et Gérald Garzonio

Composition du CTR : 4 démissions côté Midi-Pyrénées (Florent Arguel, Khalid Lamine, Thierry Sannino et Jean-Pierre Vinsous) + 2 démissions côté Languedoc-Roussillon (Cyrille Dejean et Pierre-Michel Couly)
S'en suivra l'actualisation sur le site Ligue des membres du CTR par notre webmaster Vincent Deschaux.
Point Pôle Espoir : A noter qu'il sera possible d'étoffer le Pôle Espoir avec des jeunes de 15/16 ans, ceinture bleue, qui souhaitent s'engager.
A noter aussi le beau succès pour les grades Shodan (Loan Hoareau et Thibaud Maurel et) et Nidan (Gaston Barbe) reçus avec les félicitations du jury ce qui confirme l'objectif de pôle d'excellence.
Deux départs actés Clara pour raisons de santé et Loan départ pour études en ligue ARA.
Candidature spontanée : Samuel Delorme de Narbonne
Aucune date de stages / animations pour l'instant car en attente d'en trouver (suite à dissolution CID LR à voir)
Stage du DOSHU à Fareins: 3 jeunes du Pôle Espoir étaient ravis d'y aller. Rencontre avec le Pôle Espoir ARA et Ile-de-France. Gérald Garzonio y a rencontré Cosmo son équivalent IDF.
Comparaison avec COSMO : il est rémunéré et le transport des jeunes en IDF est gratuit ; en Occitanie les jeunes sont invités sur tous les stages au calendrier de leur ligue, et pris en charge lors du séminaire avec le CTR.
Gérald Garzonio demande de l'aide aux membres du CODIR LIGUE. Valérie Tavernier demande des

précisions sur l'aide à apporter (structuration et logistique) et un temps de réflexion pour décider sachant qu'elle comprend tout à fait la nécessité à aider les jeunes. Par contre, elle souhaite que côté Midi-Pyrénées une autre personne en fasse de même : le prochain Codir invitera Gérald pour trouver des solutions.

Gérald Garzonio nous informe que le Pôle Espoir de la Réunion et celui de ARA arrêtent. La raison avancée : un manque de reconnaissance par les gradés du travail accompli.

Pour Mathieu Chaveneau, il faudrait que les DFR des régions où se trouvent des Pôles Espoir amènent le sujet au CTN. Il faut que cela devienne un acte éducatif : réunir à la fois l'aïkido et une partie plus ludique.

Calendrier prévisionnel : horaires et tarifs des événements, stages et intervenants

Mise à jour et approbation du calendrier prévisionnel de Ligue 2026-27, dont stages validants ou non, EDC, stages Senkô à demander par les clubs, Prépa grades, examens, etc.

Reconduction du stage caritatif au profit des Restos du cœur cette année. Pour la saison prochaine (2027/2028) il est demandé aux représentants des clubs de réfléchir au prochain bénéficiaire.

Pour les stages de ligue : 9h30 – 12h30 (pour des raisons logistiques des centres sportifs qui nous accueillent et horaire facilité du déjeuner).
Stages de ligue : Tarif pour 3 heures : 25€ - tarif étudiant/jeune mineur : 20€ :
3 écoles des cadres (3h): un enseignant accompagné de ses élèves : invité – 25€ si école des cadres uniquement – si participation au stage de ligue et à l'EDC tarif EDC : 20€
VOIR NOUVEL INTITULE Stages de perfectionnement, validants 1- 2 : de 10h00 à 13h00 : 25€ – 1 enseignant qui accompagne ses élèves est invité.
Idem 3-4 : 30€ pour 5 heures - pas d'invité
Stage du cœur : 25€, aucun invité, tous bénévoles Le 25/04/2027
Stage Hauts-de-France à Narbonne
Les 8-9 mai 2027 Stage en Principauté d'Andorre au Pas de la Case: logistique en cours : Marc Artigas explicite les démarches effectuées pour la gratuité du dojo, le tarif des hôtels, l'accès gratuit à la piscine du complexe Sportif
Marc remercie Béatrice pour les rencontres andorranes en vue de ce stage
Remerciements à Pierre et à Caroline Domont (pour son aide sur la communication).
Logistique accueil : tarifs préférentiels en cours.
- samedi Enfants : 15h00 – 16h00 gratuit
- Adultes : samedi 16h00 – 19h00 (1 h arme + 2 h de techniques à mains nues) et dimanche 9h00 – 12h00 (1 h arme + 2 heures de techniques à mains nues) Tarif : 50€ les deux jours et 25€ pour 1 jour.
Séminaire du CTR : dimanche 20 juin 2027 sur avis des membres du CTR (Narbonne ou Lézignan)
Stages adultes CID : supprimés en fonction de leur dissolution actée mais possibilité de les transformer en SENKÔ, 2 par département
- Stage jeunes CID LR du 05/12/2026 maintenu-
- Stages fédéraux - le 1er : United Spirit of Aiki (Arts Aïki) auront lieu le 18/10/2026 et débuteront à 9h30 ; gestion fédérale.
- le 2e 20/21 février, ateliers du CTN à Toulouse avec Luc Sanselme, mais des réserves s'expriment sur la pertinence et la fréquentation de ce stage fédéral.

Le problème soulevé par les représentants du Gard sur la distance car la majorité des stages de Ligue ont lieu loin de ce département excentré. Ce qui est pénalisant pour les adhérents de ces clubs, particulièrement ceux qui souhaitent passer des grades. Le Gard peut demander 2 stages Senkô.

Débat sur le choix de Philippe Grangé pour un stage de Ligue qui a lieu à Montpellier, validé par le DFR à titre exceptionnel.

Gérald Garzonio : soulève l'augmentation de la licence : 45€ : souhaiterait une réduction de prix pour les stages de Ligue + EDC. Proposition de penser à un nouveau tarif à la baisse compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie. Ce sera une question qui devra être étudiée pour la saison 2027/2028.

7. Point autres disciplines : Aikibudo, Kinomichi, Takemusu Aiki, Wanomichi par leurs représentant-e-s.

- Daniel Toutain, en stage pour le Wanomichi, a envoyé un mot : En tant que club actif il n'y a plus que le club « Wanomichi Aiki Shuren Dojo » qui remplace le club Wanomichi Serralongue.

En effet, déménagement à Montbolo (sur les hauteurs d'Amélie-les Bains) où nous s'est établi un nouveau Dojo. D'où ce changement de nom et de siège social.

Par ailleurs, le club Wanomichi Kaï qui regroupait tous les pratiquants Wanomichi hors de France a été

supprimé puisque les passages de grades ne peuvent plus se faire dans leur pays suite au nouveau règlement de la CSDGE s'ils ne viennent pas en France. Une perte d'environ 90 licenciés pour le groupe et donc pour la Fédération.

Les quelques étrangers qui viennent régulièrement en France seront eux regroupés dans l'association Wanomichi Aiki Shuren Dojo et pourront donc se présenter aux examens ici.

8. Point Communication

- site internet : webmaster Vincent Deschaux :
  - Vincent modifie actuellement la partie clubs des sites internet puisque dissolution des CID
  - adresses mails : prévenir les changements
  - gère les affiches de stages non validants

La mise à jour de la FFAAA n'a pas été faite et certains clubs qui n'existent plus y paraissent encore. Merci à lui

- réseaux sociaux : nouvelle communicante Caroline Domont : poste toutes les informations des clubs et peut aider à réaliser leurs affiches, promotion de stages privés (pas lorsqu'ils sont sur les dates des stages de Ligue ou fédéraux) adresse mail :

9. Validation de la cooptation par le Codir de 2 nouveaux membres aikido (scrutin de liste) et nouvelle composition du Codir

2 membres supplémentaires pour l'Aïkido :

- Caroline Domont
- Marc Artigas
- Approuvé à la majorité, avec abstention du club de la Roseraie

Patrick Lanoy absent depuis l'AG de 2025 est considéré comme démissionnaire.

La composition du CD est revue comme suit, et un document de modification de composition du CD + modification des statuts sera envoyé en Préfecture de l'Aude dès que possible,

CD avec 11 membres pour l'Aïkido et 2 pour les disciplines associées Aikibudo et Kinomichi, soit 6 femmes /7 hommes :

Présidente : Béatrice Navarro
Vice-présidents : Gérald Fournier, Gilles Galy
Trésorier : Jean-Louis Marty
Secrétaire générale : Valérie Tavernier
Secrétaire générale adjointe et communicante : Caroline Domont
Webmaster : Vincent Deschaux
Délégué aux relations avec la Principauté d'Andorre : Marc Artigas
Membres : Allissia Brobst, Hamid El Aoud, Valérie Fourel
Représentant de l'Aikibudo : Guillaume Girard
Représentante du Kinomichi : Astride Kimpflen

10. Point médecins de Ligue.

3 Personnes uniquement côté Languedoc-Roussillon :
Florence Galtier, Audrey Goaper, Raphael Tétreau
Personnes côté MP : demande sera faite

11. Point infos fédérales

- appel à candidature référent prévention des Violences Sexistes et Sexuelles : Caroline Domont se porte volontaire (validation au prochain comité directeur)

12. Questions diverses

- Intervention de Gérald FOURNIER sur la dissolution du CID LR : trésorerie assez importante. Souhaite que la dévolution en faveur de la Ligue aille sur les parties LR des animations.
- la demande de passeport sportif en PJ à faire auprès de la Ligue (et non de la fédération)
- questions reçues des clubs au 1er octobre dernier délai : référent jeunes, appel à candidatures après démission reçue de Khalid Lamine, pour raisons professionnelles.

Merci à lui d'avoir assuré ces fonctions : appel à candidature auprès des clubs.
Mission : participation auprès de la commission jeune de la FFAAA et faire redescendre aux ligues :
Tony Ronda serait potentiellement candidat.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la présidente remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale à 16h40.

Fait à Saint-Hippolyte, le 31 octobre 2026

La présidente, Béatrice Navarro *La secrétaire générale adjointe, Valérie Tavernier*